

NON AU HOLD-UP SUR NOS RETRAITES !

Ce que vous avez

Ce que prévoit le projet

Une période de référence bien inférieure à l'ensemble de la carrière (25 meilleures années dans le privé, 6 derniers mois dans le public)



Plus de période de référence. « Points » accumulés SUR L'ENSEMBLE DE LA CARRIERE (42 ans ... 45 ans ... 50 ans ?)

Versement des retraites garanti par les différents régimes (1)



Sommes absorbées dans le budget de l'État. Tout dépendrait donc des disponibilités budgétaires...

Périodes d'interruption prises en compte (maladie, charges d'enfants, chômage...)



NON. Pas de prise en compte dans le système de retraites car ne donneraient pas de « points »...

Possibilité de partir à l'âge légal de 62 ans



PEUT-ÊTRE maintenue. Mais comme tout dépendrait de votre nombre de « points » à 62 ans...

Taux plein garanti par 42 ans de cotisations (en 2023)



NON. Le montant dépendrait de votre nombre de « points »...

Pensions de réversion pour le conjoint survivant, retraité(e) ou non



NON. Pour les retraités tout dépendrait d'un calcul du « niveau de vie du couple »... Disparition pour les autres.

Montant retraites femmes : - 12 % en moyenne par rapport aux hommes



Montant retraites femmes : - 36 % minimum en moyenne par rapport aux hommes (2)

Retraite moyenne par rapport au dernier salaire (3) :



Retraite moyenne par rapport au dernier salaire (4) :

74 %

55 %

La valeur du point ... un mirage inventé par des voleurs

Actif, pourrait-on estimer par avance sa retraite ?

NON. Tout dépendrait de la valeur du point lors de la retraite...

Retraité, serait-on assuré du montant de sa retraite ?

NON. Tout dépendrait de la valeur du point au fil des années...

Alors, comment serait fixée la valeur du point ?

Tout dépendrait ... de divers paramètres : espérance de vie, contexte économique... (source : J.-P. Delevoye, chargé de la réforme)

Pourquoi une telle réforme ?

La vérité sort parfois de la bouche de François Fillon...

« *Le système par points en réalité permet ce qu'aucun homme politique n'avoue : baisser chaque année la valeur des points et diminuer le niveau des pensions.* »

F. Fillon, Premier ministre, devant un parterre de patrons réunis par la fondation Concorde, 9 mars 2016.

**AVEC F.O.,
EXIGEZ LE
MAINTIEN DE
L'ENSEMBLE
DES RÉGIMES
DE RETRAITE,
EXIGEZ
L'ABANDON DU
PROJET DE
RÉFORME !**

Le triste exemple suédois ...

Un régime de retraites par points a été institué en Suède en 1998.

Résultat : aujourd'hui, les Suédois partent en moyenne, à 65 ans, avec une retraite qui représente 53 % de leur salaire de fin de carrière.

72 % des hommes et 92 % des femmes ont perdu avec cette réforme (5).

Le pot aux roses ou : Pourquoi une telle réforme, vraiment ?

Les retraites, qui font partie de notre salaire différé, représentent **14 % du PIB, 314 milliards d'euros**. Utiliser tout ou partie de ces 314 milliards pour résorber le déficit fait saliver les tenants de l'austérité budgétaire. Injecter tout ou partie de 314 milliards dans les circuits financiers fait saliver certains patrons ...

Cerise sur le gâteau : en 2009, les pensions suédoises ont baissé de 4,5 % en raison de la crise mondiale...

(1) Privé : régime général + AGIRC/ARRCO. Public : CNRACL (Territoriaux, Hospitaliers), Code des pensions (Etat). Et divers autres régimes spéciaux du public et du privé, qui concernent à eux tous 5 % des salariés... (2) Actuellement, le système de cotisation permet de compenser 24 % de l'écart. (3) Source : C.O.R., Conseil d'orientation des retraites, organisme officiel. Privé : 73 %. Public : 75 %. (4) Projections moyennes, étude de l'OFCE. Salarié non cadre du privé : 60 %. Cadre du privé ou fonctionnaire avec primes : 55 %. Fonctionnaire avec faibles primes (prof. des écoles) : 50 %. (5) Étude de mars 2017, *Libération*, 11/10/2018.